



## **meublier /Possession vaut titre et revendication**

Par **Bibounette83**, le **20/04/2016** à **11:41**

Bonjour ,

nous sommes 3 enfants dont le cadet est tuteur légal depuis 25 juin 2015 par sa proximité géographique .

En 2008 , il avait fait établir un inventaire du contenu de la maison par un brocanteur expert Valeur estimée biens mobiliers à 4500€ mais des objets avaient déjà été soustraits.Ni ma mère ni aucun témoin n' ont signé cet inventaire

Notre mère est veuve depuis 2006 et a 100 ans /elle vit en maison de retraite depuis Déc 2008.

Nous découvrons que ma mère suite à un AVC avait fait une liste d' objets non signée en Novembre 2008 pour se souvenir qu' elle avait confié à mon jeune frère ces objets le temps de son hospitalisation et cure de soins intensifs ensuite .

Elle a toujours souhaité que sa seule fille hérite de l'argenterie, porcelaine et fourrure qui ne peuvent intéresser des garçons §

chaque année , elle me répète que Jacques ne lui a jamais rendu ce qu' elle lui a confié pour sécuriser ces biens .

comment faire pour revendiquer mes droits ?

Par **youris**, le **20/04/2016** à **16:57**

bonjour,

ce ne sont pas vos droits mais ceux de votre mère.

il appartient au tuteur légal de faire le nécessaire ou de saisir le juge des tutelles.

salutations

Par **Bibounette83**, le **23/04/2016** à **08:24**

Bonjour

Merci infiniment de votre réponse rapide.

Cordialement